



Le Major Paeta Hess-Von Krudener, commandant des Forces canadiennes stationné comme Casque bleu au Liban, a été tué le 25 juillet 2006 lorsque l'armée israélienne a largué une bombe sur son poste. Depuis l'incident, le gouvernement d'Israël prétend que son attaque sur le poste de l'ONU était un accident. Le 1^{er} février 2008, le Canada a publié les résultats de son enquête concernant l'événement. Malheureusement, à la lumière des détails du rapport, les affirmations d'Israël ne tiennent pas la route.

Qu'a révélé la commission d'enquête canadienne?

La commission d'enquête canadienne (ci-après nommée CE) a conclu que l'incident qui a entraîné la mort de Hess-Von Krudener était « tragique et évitable », et que « les forces de défense israéliennes [FDI] [étaient] responsables de la mort du Major Hess-Von Krudener¹ ». Cette conclusion est basée sur une analyse par la CE des protocoles de l'ONU et des FDI en vigueur au moment de l'incident. (Il importe de noter qu'Israël a refusé d'honorer la demande de la CE canadienne, qui souhaitait interroger le personnel impliqué des FDI et obtenir les rapports liés à l'incident².)

En raison des opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le sud du Liban, des réseaux de communication ont été établis de longue date avec les FDI – réseaux qui ont été fréquemment utilisés lorsqu'Israël préparait ses opérations de guerre dans la région au cours des jours précédant le 25 juillet. Des Casques bleus ont systématiquement signalé tous les tirs rapprochés des FDI, et les commandants de l'ONU ont dû à plusieurs reprises protester contre ces attaques et demander qu'elles cessent. Le jour où Hess-Von Krudener a été tué, le bunker de l'ONU où il était posté a essuyé trois vagues distinctes d'attaques israéliennes impliquant des tirs d'artillerie et des bombardements (celles-ci ont eu lieu à 12 h 11, à 14 h 18 et à 18 h 29), et dans le cas de chacune d'entre elles, l'ONU a adressé des protestations formelles aux FDI en provenance du Liban³.

La dernière série d'attaques, qui a commencé à 18 h 29, était tellement puissante que l'ONU a initié des communications explicites (par exemple, « vous tuez mes gens ») avec les FDI à plusieurs niveaux de commandement, et a planifié l'évacuation des Casques bleus de ce poste. Ce dernier a néanmoins été détruit à environ 19 h 30, au moment où l'armée de l'air israélienne a largué un obus d'artillerie sur la base de patrouille. Cette attaque finale a eu lieu approximativement 40 minutes après que des protestations ont été adressées aux FDI⁴.

Pourquoi est-il difficile croire que les attaques étaient accidentelles?

Les FDI ont admis avoir détruit le bunker de l'ONU où était posté Hess-Von Krudener, mais leurs explications voulant que cet acte soit un accident ne sont pas convaincantes :

- L'arme qui a tué Hess-Von Krudener était calibrée de manière à cibler et à détruire le bunker de l'ONU. La bombe qu'Israël a larguée sur le bunker était une bombe guidée par GPS JDAM (pour *Joint Attack Direct Munition*) de 500 kg. Le bunker était construit pour résister aux obus d'artillerie de 155 mm – armements que les FDI avaient déployés plus tôt la même journée – mais pas à une telle « bombe de pénétration ». Les FDI n'auraient probablement pas utilisé un tel obus si elles n'avaient pas été certaines qu'elles attaquaient un bunker fortifié. De plus, la bombe, qui était guidée par satellite (GPS), n'a « manqué » une autre cible, mais était spécifiquement dirigée vers le bunker.
- La justification d'Israël voulant que l'accident ait résulté de l'utilisation de cartes imprécises et désuètes est absurde. Le bunker où Hess-Von Krudener était stationné servait de poste à l'ONU depuis plus de 30 ans. Tant l'ONU au Liban que le gouvernement de ce pays ont documenté de manière exhaustive des milliers de vols de reconnaissance israéliens dans l'espace aérien libanais au cours des deux à trois ans précédant la guerre de 2006⁵. Finalement, cet argument ne tient pas la route si l'on considère que les FDI avaient déjà arrêté des tirs sur le bunker après avoir reçu des protestations en provenance de celui-ci, dont certains le jour même où il a été détruit.
- Au moment de l'attaque, il n'y avait aucune preuve d'activité du Hezbollah dans la région où se trouvait le poste de l'ONU. Israël a aussi avancé en une occasion que la bombe était destinée aux activités de Hezbollah à proximité du poste. Or, un rapport détaillé de Human Rights Watch⁶ portant entre autres sur cette attaque fait état d'un examen des lieux dans les jours suivant immédiatement l'incident et révèle qu'il n'y avait aucune trace d'activité du Hezbollah dans la région (coffrage d'armement, autre matériel, combattants décédés, par exemple) au moment de l'attaque.

Pourquoi Israël aurait-il sciemment ciblé le bunker de l'ONU?

Bien qu'elle fasse porter la responsabilité générale de l'incident aux FDI, la CE canadienne n'émet aucune hypothèse quant aux raisons pour lesquelles celles-ci ont laissé l'attaque se produire. Elle accepte plutôt l'explication d'Israël voulant que l'incident ait résulté d'une « erreur opérationnelle ». Tenant pour acquis la « bonne foi » d'Israël, la CE prétend que les faits recueillis corroborent cette conclusion. Entre autres « faits », elle mentionne⁷ :

- « Le devoir » d'Israël. La CE présume qu'en vertu de son adhésion à la Convention de l'ONU sur la sécurité du personnel des Nations Unis et du personnel associé, Israël n'aurait pas attaqué le poste intentionnellement. Elle maintient cet argument en dépit du fait que 36 des 45 positions de l'ONU au Liban ont rapporté avoir été ciblées par des attaques israéliennes durant les conflits⁸.
- Israël connaissait les conséquences d'une telle attaque. La CE présume qu'Israël n'aurait jamais laissé une telle attaque se produire, puisqu'il en connaissait les conséquences potentielles. Elle maintient cet argument en dépit du fait que des incidents de nature semblable impliquant Israël se sont produits dans le passé, dont le bombardement des installations de l'ONU à Cana en 1996 et l'attaque contre le navire américain USS Liberty en 1967

Cynthia Hess-Von Krudener, veuve du Casque bleu canadien, affirme qu'Israël voulait détruire le bunker. Elle précise que dans les jours précédant sa mort, son mari lui envoyait des courriels où il lui faisait part de ses inquiétudes concernant les bombardements israéliens des écoles et des hôpitaux libanais. Dans un de ses messages, il parle de la « campagne de terreur contre le peuple libanais » menée par Israël. Mme Hess-Von Krudener croit qu'Israël a détruit le poste de l'ONU pour taire les rapports des Casques bleus. « Ils [les Israéliens] étaient certainement mécontents des observations des Casques bleus. Peut-être aussi que ce poste était encombrant. Je sais que mon mari signalait des crimes de guerre. Et j'imagine que [les Israéliens] ne veulent pas s'occuper de ça⁹. »

Que peut faire le Canada pour protéger les Casques bleus contre Israël?

À l'issue de l'incident qui coûté la vie à Hess-Von Krudener, la CE du Canada a formulé treize recommandations. Seule l'une d'entre elles s'applique à Israël et lui suggère d'améliorer ses réseaux de communications et de renforcer la fiabilité des canaux multiculturels et multilingues que ces derniers utilisent. Le Canada doit exercer des pressions pour que ces recommandations soient véritablement mises en oeuvre.

Mme Hess-Von Krudener croit que le Canada devrait en faire beaucoup plus pour rendre Israël responsable de son attaque sur le poste de l'ONU. Elle souhaite que le Canada conteste le refus d'Israël de participer à l'enquête canadienne. Dans une déclaration du début de février 2008, Mme Hess-Von Krudener soutient qu'Israël a perdu « son privilège de confidentialité » lorsque ses actions l'ont mené à cibler un poste des forces de maintien de la paix de l'ONU¹⁰. En outre, en tant que prétendu allié du Canada, Israël aurait tout intérêt à divulguer les faits dans leur intégralité afin de calmer les préoccupations canadiennes au sujet de la communauté du maintien de la paix. (Comparez l'absence de divulgation d'Israël sur cet incident à la transparence des États-Unis après la mort de quatre Canadiens tombés sous les tirs américains en Afghanistan, en 2002).

Au début de février 2008, l'ambassadeur israélien au Canada, Alan Baker, a déclaré qu'il n'y avait aucune pression, de la part des autorités canadiennes, pour qu'Israël soit rendu responsable de cet incident¹¹.

Au-delà des préoccupations du Canada pour la perte d'un de ses Casques bleus, la communauté internationale devrait exiger des explications d'Israël concernant l'incident. En tant que membre de la communauté internationale, le Canada devrait à juste titre exiger des réponses aux questions suivantes :

- Comment Israël a-t-il pu permettre que se produisent de multiples « erreurs opérationnelles » au même endroit et sur une période de six heures seulement, comme le prouve le fait que le poste de l'ONU a été attaqué à plusieurs reprises?
- Quelles ont été les consignes transmises au pilote israélien qui a largué la bombe sur le poste?
- Quels changements opérationnels Israël mettra-t-il en place dans le futur pour prévenir des tragédies similaires qui pourraient impliquer des Casques bleus, canadiens ou autres?

¹ « Board of Inquiry Minutes of Proceedings ». Commandement de la Force expéditionnaire du Canada / Forces canadiennes, date du congrès : 13 septembre 2006; date de publication : 1^{er} février 2008, p. 20.

² *Ibid.*, p. 2, p. 9..

³ Voir la fiche info de CJPMO « La destruction du Liban (juillet à août 2006) », octobre 2006.

⁴ Voir la fiche info de CJPMO « La destruction du Liban (juillet à août 2006) », octobre 2006

⁵ Voir la fiche info de CJPMO « La destruction du Liban (juillet à août 2006) », octobre 2006.

⁶ « Fatal Strikes: Israel's Indiscriminate Attacks Against Civilians in Lebanon ». Human Rights Watch, 4 août 2006, p. 29.

⁷ « Board of Inquiry Minutes of Proceedings ». Commandement de la Force expéditionnaire du Canada / Forces canadiennes, p. 21. Notez qu'en vertu du droit coutumier, les attaques contre les Casques bleus sont interdites et constituent un crime de guerre.

⁸ *Ibid.*, p. 15.

⁹ « UN officer reported Israeli war crimes before deadly bombing: widow ». *CBC*, 6 février 2008, p. 21.

¹⁰ « Letter from the widow of Major Paeta Hess von Krudener ». *CBC*, 6 février 2008.

¹¹ « Supporting the Troops when it's Convenient ». *Embassy*, 6 février 2008.